

PUBLICA VOUS INFORME

N° 1 – 2026



Nicolas Schmidt
Président de la Commission
de la caisse

Chère lectrice, cher lecteur,

Chez PUBLICA, l'année 2025 a été marquée par des décisions importantes qui poursuivent toutes un objectif supérieur. PUBLICA doit rester stable à long terme, offrir des prestations attrayantes et évoluer de manière à rester une organisation solide à l'avenir.

L'élection d'Emmanuel Vauclair en tant que nouveau directeur a été un moment particulier. Il prendra ses fonctions le 1^{er} mai 2026. Grâce à son expérience dans le domaine de la prévoyance professionnelle et à sa compréhension des besoins des personnes assurées et des bénéficiaires de rente, il sera un réel atout pour PUBLICA.

Sur le plan organisationnel également, nous franchissons une étape importante. Le transfert de la Caisse de prévoyance fermée dans la Caisse de prévoyance de la Confédération a débuté. Nous simplifions ainsi les structures et renforçons la stabilité financière.

Nous avons également revu notre politique de placement à long terme et lancé le processus de détermination de la stratégie de placement. Ces deux mesures préparent PUBLICA pour l'avenir en mettant l'accent sur la sécurité, le rendement et la transparence.

J'exerce la fonction de président de la Commission de la caisse depuis juillet 2025 et me réjouis de poursuivre cette tâche au cours des dix-huit prochains mois. Avec l'ensemble des membres de la Commission, nous continuerons à nous engager résolument en faveur des intérêts des personnes assurées et des bénéficiaires de rente.

Avec mes meilleurs vœux pour la nouvelle année et mes cordiales salutations,
Nicolas Schmidt, Président de la Commission de la caisse



Dates de versement

Les rentes sont versées au plus tard le 10 du mois sur le compte bancaire ou postal de la personne bénéficiaire.

Pourquoi n'y a-t-il pas de compensation automatique du renchérissement?

Les rentes de vieillesse ne sont pas automatiquement adaptées au renchérissement. Chaque année, les organes paritaires analysent au cours du quatrième trimestre si une adaptation est possible.

Contrairement à l'AVS, les rentes ne sont pas automatiquement adaptées au renchérissement dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Chez PUBLICA, les organes paritaires décident chaque année au quatrième trimestre si et dans quelle mesure une adaptation des rentes au renchérissement est possible.

Cette décision dépend de conditions financières clairement définies. Deux indicateurs sont déterminants dans ce contexte:

- Le degré de couverture d'une caisse de prévoyance doit être supérieur à 100 pour cent. Ce n'est qu'alors que les engagements envers tous les bénéficiaires de rente sont entièrement couverts.
- De plus, la réserve de fluctuation de valeur doit avoir atteint l'objectif de constitution de 15 pour cent fixé dans la loi sur le personnel de la Confédération. Ce n'est que lorsque ces deux conditions sont remplies qu'une adaptation au renchérissement peut être envisagée.

La plupart des caisses de prévoyance de PUBLICA se situant actuellement encore au-dessous de cet objectif, les organes paritaires ont décidé de ne pas octroyer d'adaptation ordinaire au renchérissement sur les rentes de vieillesse pour l'année 2025.

Une adaptation extraordinaire des rentes au renchérissement peut être décidée uniquement par l'ancien employeur ou par le Conseil fédéral. Seuls quelques employeurs ont fait usage de cette possibilité. Les bénéficiaires de rente qui en ont bénéficié ont été informés personnellement par PUBLICA.



Rapport de gestion 2025

Dès le 27 avril 2026, vous trouverez le rapport de gestion sur notre site web publica.ch sous «Rapport de gestion 2025».

Treizième rente AVS sans incidence sur la rente transitoire

La nouvelle treizième rente AVS sera versée chaque année en décembre à partir de 2026. Cette mesure n'entraîne aucune adaptation nécessaire pour la rente transitoire de PUBLICA. Les prestations restent inchangées.

En mars 2024, la population a voté en faveur de l'introduction d'une treizième rente AVS. À partir de 2026, les bénéficiaires de rente recevront un versement supplémentaire de l'AVS en décembre de chaque année. La nouvelle prestation sera versée à partir de l'âge de référence.

Cette nouveauté n'a aucun impact sur la rente transitoire. Le montant de la rente reste inchangé et il est toujours couplé à la rente mensuelle maximale de l'AVS. Il n'y a pas de 13^e rente transitoire.

Une extension à treize paiements mensuels nécessiterait une modification du règlement ainsi que des ressources financières supplémentaires, ce qui n'est actuellement pas prévu.

Une solide année de placement 2025

En 2025, PUBLICA a réalisé un rendement réjouissant et reste sur une trajectoire solide à long terme.

Grâce à l'évolution positive des marchés financiers, la performance s'est élevée à 6,0 pour cent fin novembre. Les actions, l'or, les obligations et l'immobilier ont tous contribué à ce résultat solide.

Cette évolution favorable a clairement renforcé la situation financière de PUBLICA.

PUBLICA est ainsi bien positionnée pour honorer ses engagements envers toutes les personnes bénéficiaires de rente. Vous trouverez de plus amples informations sur l'année écoulée dans le rapport de gestion 2025, qui sera publié sur publica.ch à partir du 27 avril.

Nouveaux visages à des postes clés chez PUBLICA

Sandro Doudin renforce
le Comité directeur



Sandro Doudin a repris la direction de l'Asset Management au 1^{er} juillet 2025.

Sandro Doudin est désormais membre du Comité directeur et dispose d'une vaste expérience dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Il était auparavant responsable de la stratégie de placement, du controlling des placements financiers et de la durabilité à la «Versorgungsanstalt des Bundes und der Länder (VBL)» à Karlsruhe. Ayant précédemment travaillé chez Zurich Insurance, il apporte à PUBLICA une expertise de premier ordre en matière de stratégies de placement et de gestion actif-passif.

Mario Bertschi
nouveau responsable Prévoyance



Mario Bertschi est responsable Prévoyance et membre du Comité directeur depuis le 1^{er} novembre 2025.

Mario Bertschi, auparavant responsable du service Droit chez PUBLICA, connaît parfaitement les thématiques centrales et les interfaces. Titulaire d'un Master of Law et avocat, il a suivi des formations continues en matière de droit de la prévoyance, de protection des données et de leadership. Avec lui, PUBLICA mise sur la continuité et de solides connaissances spécialisées.

Emmanuel Vauclair sera le nouveau
directeur de PUBLICA



Le 17 octobre 2025, la Commission de la caisse a nommé Emmanuel Vauclair directeur de PUBLICA.

Emmanuel Vauclair, âgé de 47 ans, est directeur de la Caisse de pension SRG SSR depuis 2016. Il apporte une vaste expérience dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Auparavant, il a travaillé en tant que consultant chez Aon Suisse SA. Emmanuel Vauclair a étudié les sciences économiques à l'Université de Saint-Gall (HSG) et est expert diplômé en assurances de pension. Il est en outre membre ordinaire de l'Association Suisse des Actuaires, membre de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions et expert en matière de prévoyance professionnelle agréé par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP. Il prendra ses fonctions en tant que directeur de PUBLICA le 1^{er} mai 2026.

Trois questions à Emmanuel Vauclair

Qu'est-ce qui vous a attiré chez PUBLICA?

PUBLICA joue un rôle important dans le système suisse de la prévoyance. La structure unique avec ses groupes d'intérêt, le professionnalisme exemplaire du siège et le champ d'action à l'échelle de l'ensemble de la Suisse m'ont particulièrement séduit.

À quoi accordez-vous une importance particulière en matière de collaboration avec le personnel?

La confiance, l'ouverture et le respect sont essentiels. De bonnes solutions émergent lorsque les personnes assument leurs responsabilités, mettent leur expertise à contribution et échangent entre elles.

Comment décompressez-vous pendant vos loisirs?

Je recharge mes batteries en passant du temps avec ma famille et en jouant au basket. J'aime également être en plein air, faire de la randonnée ou du vélo. Ces moments me redonnent de l'énergie.

Obligation d'informer: des données actualisées pour le versement de la rente

Pour éviter tout risque d'erreur ou de retard dans le versement de votre rente, il est important que vos données personnelles auprès de PUBLICA soient maintenues à jour.

Veillez nous annoncer toute modification par écrit en indiquant votre numéro AVS et votre ancien employeur.

Veillez nous annoncer:

- tout changement de domicile ou de paiement;
- l'annonce de départ lors d'un déménagement hors de Suisse (avec copie de l'annonce de départ);
- tout nouvel emménagement en Suisse (avec copie de l'annonce d'arrivée);
- les événements susceptibles de modifier votre droit à la rente, par exemple: mariage ou divorce, décès d'une ou d'un partenaire ou d'enfants pour lesquels il existe un droit à la rente, fin ou interruption de la formation d'enfants pour lesquels des prestations étaient encore accordées après l'âge de 18 ans;
- les droits à des prestations d'autres assurances telles que l'assurance-invalidité, l'assurance militaire, l'assurance-accidents ou des assurances sociales étrangères.

En nous communiquant à temps de tels changements, vous évitez les demandes de restitution et les retards dans le versement de la rente.

Conseil

Vous pouvez modifier vos coordonnées bancaires, transmettre votre certificat de vie (pour les personnes résidant à l'étranger) et télécharger l'attestation de rente facilement et en toute sécurité via le portail myPublica.

Merci de votre confiance

Nous vous remercions de votre confiance et continuerons à œuvrer avec rigueur et professionnalisme au service de votre prévoyance. Pour toute question ou demande, nous serons heureux de vous conseiller.



Contact

Caisse fédérale de pensions
PUBLICA
Eigerstrasse 57, 3007 Berne
T +41 (0)58 485 21 11
info@publica.ch

publica.ch

Consultez notre site web
pour plus d'informations.

